

Déclaration de conformité de l'UE selon le règlement EPI (EU) 2016/425

Le fabricant :
Ampri Handelsgesellschaft mbH
Benzstr. 16
21423 Winsen (Luhe)
Allemagne
déclare sous sa propre responsabilité que

Réf. N°
P-21-001 RUCK
Masques respiratoires

est conforme aux dispositions du règlement (EU) 2016/425 et aux normes harmonisées

EN 149:2001 + A1:2009			

Ce produit est classé EPI de catégorie III selon l'annexe I du règlement et est identique à l'EPI faisant l'objet de l'attestation d'examen «CE» établie par BSI sous le numéro d'identification 0086 délivra d'une attestation d'examen n°

CE 704353

emitido por 1et soumis à la procédure de contrôle décrite dans la modul C2 de le règlement (EU) 2016/425 sous le contrôle de l'organisme notifié BSI (numéro d'identification 0086).

La documentation technique conforme aux exigences est disponible comme preuve.

Winsen, 10.05.2019



en relation avec Stephan Welzin
Directeur de la gestion de qualité et des achats opérationnels

Cette déclaration de conformité est valable jusqu'au 11.01.2024